

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019**

Isabelle Mollon donne procuration à Maryline Verne, Nathalie Crionnet donne procuration à Sandrine Lafay, Hervé Grosbellet donne procuration à Jean-François Mathelin, Jean-Claude Tissot donne procuration à Chantal Pontdevy-Magaud.

1. APPROBATION DU PV DU 17 DECEMBRE 2018

Le Conseil approuve à l'unanimité ce procès verbal.

2. BUDGET 2019 PAIEMENT D'UNE FACTURE D'INVESTISSEMENT

Dans l'attente du vote du budget 2019, Monsieur le Maire propose de payer une facture à la société Signaux Girod – achat de panneaux de signalisation – pour un montant de 917.08 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2019

En complément de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, Monsieur le Maire propose de demander une éventuelle subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour modifier le chauffage de la salle du temps libre et changer les huisseries à l'étage de la mairie ; montant de l'opération projetée : 46 401 .32 HT €.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

4. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Suite à la réception de devis pour les contrôles de sécurité nécessaires au projet d'extension du groupe scolaire, il est proposé de retenir le bureau de contrôle « Alpes Contrôles » pour un montant de 1 880 € HT.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5. GESTION DES CONTRATS DE TELEPHONIE POUR L'ENSEMBLE DES LIGNES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été réalisée pour réduire les coûts en matière de téléphonie ; contacts pris avec un courtier, des économies pourraient être réalisées dans ce domaine. Il propose à l'assemblée délibérante de retenir le cabinet de courtage « Image Com'Avenir » qui sera chargé de toutes les démarches avec la société de téléphonie retenue : Corolys by Orange.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

6. EXTENSION DU CHAMP D'ACTION REGIE DE RECETTES DIVERSES

Afin de pouvoir encaisser les participations financières à la visite du Sénat prévue le 20 février prochain, Monsieur le Maire propose que les recettes liées à cette activité (25 € par enfant et 60 € par adulte) soient encaissées par le biais de la régie de recettes diverses. De ce fait, le champ d'action de cette régie serait étendu à ces encaissements.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Isabelle Mollon remplacera Jean-Guy Farge qui ne peut se rendre à cette visite.

7. QUESTIONS DIVERSES

La commission communale des impôts directs aura lieu le 31 janvier à 16 heures.

Un cahier de doléances est disponible en mairie à la disposition des citoyens félois.

La tyrolienne est arrivée ; le Comité des Fêtes finance le montant HT de cet équipement.

Contact est pris avec l'architecte des bâtiments de France pour l'essence des arbres à planter sur la place de l'église.

Monsieur le Maire a obtenu l'autorisation de Mr Perets pour aménager l'espace près de l'école publique ; un accès sera aménagé pour l'accessibilité à son jardin.

A la rentrée scolaire 2019, la quatrième classe sera sans doute fermée.

Un article paraîtra sur les journaux afin que les propriétaires, déjà avertis, dégagent les branches sur les voiries communales et/ou les fossés communaux avant le 1^{er} mars 2019

Guy Berchoux informe le Conseil que le local sanitaire des cantonniers est en cours de finition.

Un lessivage des peintures de l'ex-foyer la Roche sera réalisé dans les pièces du rez-de-chaussée.

La lame du chasse neige a été remise en état par un agent

Maryline Verne précise que la procédure de vote pour l'élection au Conseil Municipal des Enfants sera à nouveau explicitée sur les prochaines brèves féloises.

Une des personnes du Service Volontaires Européen, Anja, devra rentrer dans son pays afin de passer des diplômes universitaires de ce fait son contrat prendra fin le 31 mars. Le renouvellement de cette expérience d'accueil de SVE est souhaité.

Chantal Gondras demande si les répétitions du Groupe Théâtral Félois peuvent se tenir à l'ex-foyer la Roche ; Monsieur le Maire donne son accord.

Le ramassage des ordures ménagères a lieu les semaines paires.

Il faut remédier à la gouttière qui suinte sur la fresque sinon elle sera abîmée irrémédiablement.

Jean-François Mathelin informe le Conseil que les devis pour la réfection du chemin de Biesse sont en cours de réalisation ; ils seront soumis à Mr Champeymond, DIR Centre Est, pour accord.

Les devis pour la réfection des chemins félois ont été reçus ; il faudra donner des priorités compte tenu du budget communal et de la subvention du Conseil Départemental.

Une réunion organisée par la communauté de communes pour la voirie, il demande des précisions à Monsieur le Maire (avis pour le passage des marchés négociés, groupement pour le sel de déneigement).

Le Syndicat des eaux du Gantet a demandé une subvention pour la rehausse du barrage et l'accompagnement des agriculteurs impactés situés dans le bassin versant du barrage. Le bon suivi de la qualité de l'eau sera poursuivi dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Les communes de Pinay et St Jodard sont desservies par le syndicat, le syndicat de la Bombarde ne pouvant plus actuellement leur fournir de l'eau.

Les travaux pour la fibre continuent, une réunion de suivi des travaux aura lieu le 6 février. La réunion publique pour les félois sera programmée ultérieurement par le SIEL

La remontée des fonds du Téléthon a eu lieu à St Marcel, Le téléthon merci a lieu le 25 janvier 2019

Bernard Bissuel informe le Conseil que l'assemblée générale de Fleuve Loire Fertile a lieu le 2 février à Villerest.

Il demande que les locaux de la buanderie de l'ex-foyer la Roche soient mis à disposition pour le stockage du matériel des associations ; ce sujet est mis en réflexion.

La prochaine séance publique du Conseil Municipal aura lieu le 25 février 2019 à 20 heures.

**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

